

## **NOUVELLES COMMUNALES**

Aperçu des décisions du Conseil communal du 25 juin 2025

---

Le Conseil municipal a décidé d'organiser, selon l'organisation habituelle pour les élections au système majoritaire, l'élection de remplacement pour la Présidence de la Commune de Savièse le dimanche 24 août 2025. En cas de ballottage, le second tour est fixé au dimanche 14 septembre 2025.

Les membres du Conseil municipal et la secrétaire souhaitent à M. David Luyet, conseiller municipal, tout le courage nécessaire pour traverser cette épreuve et forment l'espoir que le traitement médical engagé favorisera son rétablissement.

Le Conseil municipal a proclamé élu, pour la suite de la législature 2025-2028, en qualité de Conseiller municipal M. Bruno Perroud, seul candidat non élu sur la liste no 4 de l'UDC Savièse lors des dernières élections communales, ayant accepté de remplacer M. David Luyet, conseiller municipal démissionnaire.

*M. Bruno Perroud a pris ses fonctions le 1er juillet prochain, le Département cantonal de la sécurité, des institutions et du sport, ayant décidé d'accepter la démission présentée par M. David Luyet avec effet au 30 juin 2025.*

Le Conseil municipal a entériné la reprise par M. Bruno Perroud du dicastère "Bourgeoisie, agriculture et viticulture", laissé vacant par M. David Luyet, aucun membre n'ayant exprimé le souhait de modifier l'attribution des dicastères.

Le Conseil municipal a nommé plusieurs personnes pour un taux d'activités à temps partiel auprès de la structure d'accueil Snoopy.

Le Conseil municipal a délivré l'autorisation à la société Irtag Sàrl pour l'organisation d'événements de lasergame. Les activités de lasergame se déroulant à proximité de la chapelle Ste-Thérèse ainsi que du couvert communal régulièrement occupé le week-end à la belle saison, il appartient à la société Irtag Sàrl de préalablement et obligatoirement contacter la Paroisse de Savièse, respectivement notre administration pour éviter tout conflit d'usage.

Le Conseil municipal a validé le dossier de modification partielle du PAZ et RCCZ concernant la ZCIP Moréchon et donne son aval pour sa mise à l'enquête publique coordonnée à celle du dossier d'extension du centre scolaire qui interviendra en septembre 2025.

Le Conseil municipal a adjugé les travaux de marquage et de signalisation des passages piétons sur les routes de Diolly, de Bonse, de Binii et de l'Ancienne Poste à l'entreprise Signal SA.

Le Conseil municipal a adjugé dans le cadre du projet de l'école de demain le mandat de spécialiste en planification de salle de gymnastique (CFC 299) à l'entreprise alder + eisenhut AG.

Le Conseil municipal a validé le plan de marquage et signalisation de mise en oeuvre d'un itinéraire cyclable sécurisé entre Ormône et St-Germain.

Le Conseil municipal a validé le plan d'actions "Mobilité" et charge la commission Aménagement du territoire et mobilité de mettre en oeuvre ses différentes mesures.

Le Conseil municipal a adjugé les travaux de rénovation des sols de la Maison de commune (salle de conférence et salle des conseillers) à Reynard sols & Décoration et à Jollien Didier électricité pour le gainage des chappes destiné au passage des câbles dans le sol.

Le Conseil municipal a autorisé l'organisation d'un échange de cartes POKEMON, le samedi 13.09.2025 de 10h00 à 19h00 à la salle paroissiale.

Le Conseil municipal a autorisé l'organisation de la 2ème édition de Muscat en Fête, par la Société de développement de Savièse, le 20.09.2025 de 11h00 à 03h00 sur les Places de la Paix et de la Maison de Commune.

Le Conseil municipal a autorisé le Trail des Châteaux à emprunter les chemins et routes du territoire communal pour sa 7<sup>ème</sup> édition qui se déroulera le samedi 13.12.2025.